

Commune de Créancecy

date de dépôt : 21 août 2017  
demandeur : Monsieur Arnaud MATRAT  
pour : pose de 6 velux sur toiture existante ;  
adresse terrain : 35 rue Saint Léger, à Créancecy  
(21 320)

**ARRÊTÉ**  
**de non-opposition à une déclaration préalable**  
**au nom de la commune de Créancecy**

**Le maire de Créancecy,**  
M. Le Maire,

Vu la déclaration préalable présentée le 21 août 2017 par Monsieur Arnaud MATRAT demeurant 35 rue Saint Léger lieu-dit Hameau de Baume, Créancecy (21 320);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour pose de 6 velux sur toiture existante ;
- sur un terrain situé 35 rue Saint Léger, à Créancecy (21 320) ;
- pour une surface de plancher créée de 26 m<sup>2</sup> ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

A Créancecy, Le 31 Août 2017

Le maire,

  
Jocelyn CHAPOTOT

Toutes les précautions seront prises pour que soient respectées les prescriptions des articles 675 à 680 du code civil relatifs aux vues sur la propriété d'autrui ;

*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*